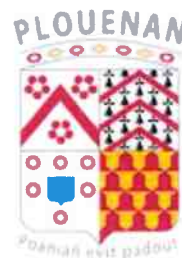


# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## Session ordinaire



Le neuf juillet deux mil vingt-six, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Maël SAILLOUR, Maire.

### **Nombre de membres :**

Afférents au conseil municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

**Etaient présents :** M. SAILLOUR, V. LE BOULCH, A. MARC, J. DEROFF, R. JEZEQUEL, O. MONCUS, F. MARC, J. DUGAL, F. LE DUFF, D. MILIN, J-P. YVEN, M. LE DUFF, O. POISSON, J-M.SEVERE, K. KERNEIS, P. CHATELAIN, C. JAOUEN, M. COMBOT et J-P. CAER

**Excusés :** E.TANGUY donne procuration à M. SAILLOUR

M-H PETIT donne procuration à J-M. SEVERE

S.DUCRET donne procuration à M.COMBOT

M.VILLENEUVE

La séance est ouverte à 20 heures.

Anne MARC a été nommée secrétaire.

---

### **Ordre du jour :**

- Approbation PV du 5 juin
- Subventions aux associations
- Marché voirie
- Nomination des représentants à l'AG de la FIA
- Changement statuts HLC
- ~~Règlement intérieur du conseil municipal~~
- Désaffectation et déclassement du domaine public pour future vente de la parcelle C1676 à ROZ MOC'H
- Redevance d'occupation du domaine public
- Dénomination du lotissement au lieu-dit « Tach Glas »
- Questions diverses :
  - . Information sur le marché public pour l'achat d'un tracteur et d'une épareuse
  - . Audit financier
  - . Recrutement ATSEM et BPJEPS
  - . Calendrier 2026-2027
  - . Illuminations de Noël

---

M. le Maire ouvre la séance à 20h03. L'ordre du jour est présenté, les procurations sont portées à la connaissance de l'assemblée et Anne MARC est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés après résumé.

#### **DELIBERATION N°2026-09-07-34 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026**

Le Conseil municipal examine la proposition de répartition des subventions 2026 présentée par Madame Véronique LE BOULCH, adjointe chargée des affaires scolaires, de la jeunesse, des associations et de la culture ;

Une attention particulière est portée à l'association d'escrime, qui supporte des coûts spécifiques liés à la mise à disposition de l'équipement pour les enfants ainsi qu'à l'ouverture d'un créneau supplémentaire en raison de l'augmentation des effectifs.

Concernant Ar Redadeg, il est proposé que, plutôt que d'attribuer une subvention, la commune achète un kilomètre de la course, que l'association pourrait parcourir tout en assurant une communication afin d'encourager la participation des Plouénanais. Toutefois, en l'absence d'information sur le passage de la course, cette proposition n'est pas retenue pour 2026 et sera réétudiée pour 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions aux associations conformément au tableau annexé, d'autoriser le Maire à procéder au versement des crédits inscrits au budget et rappelle les conditions d'attribution et de maintien des subventions, notamment le dépôt annuel d'un dossier complet et la réalisation d'activités par les associations bénéficiaires.

| ASSOCIATIONS                | NB ADHERENTS | 2024  | 2025  | SUBVENTION DEMANDEE | SUBVENTION VALIDEE AU CM |
|-----------------------------|--------------|-------|-------|---------------------|--------------------------|
| Groupe des Jeunes de l'Horn | 107          | 1500€ | 1500€ | 1600€               | 1500€                    |
| Escrime                     | 12           |       | 200€  | 500€                | 500€                     |
| Amicalement Votre 2025      | 11           | 220€  | /     | 220€                | 220€                     |

#### **DELIBERATION N°2026-09-07-35 : PROGRAMME VOIRIE 2026**

Monsieur Jean-Paul Yven présente le programme de travaux de voirie 2026 élaboré par la commission Voirie avec l'appui technique de Haut-Léon Communauté :

- Lopreden : aménagement jusqu'à la fontaine de Saint Brandan afin de résoudre les problèmes récurrents de stagnation des eaux.
- Pont Eon : réfection d'une chaussée fortement dégradée par les déviations et les intempéries. Le projet intègre également un volet de sécurité routière (signalisation, réflexion sur un sens de priorité).
- Kerbalanec : réfection de la voirie dégradée par les travaux, après libération du pont et traitement des souches restantes.
- Carrefour du Maner : intervention prévue pour remédier aux problèmes de stagnation des eaux sur la route de Mespaul.
- Le Houlen : travaux envisagés sur cette voie située à cheval entre Plouénan et Saint-Pol-de-Léon. Une concertation avec la commune de Saint-Pol sera nécessaire afin d'étudier une participation financière. Une vigilance particulière est demandée concernant l'évacuation des eaux, la route ayant déjà été fermée en raison d'inondations.
- Messelou : poursuite des travaux sur un secteur où les eaux stagnent régulièrement.
- Radennec : travaux reportés dans l'attente de l'empierrement d'une parcelle agricole ; la chaussée ne présente pas de dégradation majeure à ce stade.

Le montant estimatif de ce programme s'élève à 199 000 €.

Deux autres secteurs sont identifiés comme prioritaires à moyen terme mais nécessitent des échanges au préalable avec le Département, ainsi qu'une vérification des réseaux en lien avec Haut-Léon Communauté.

Le secteur de Kerantiou est également évoqué, les travaux de voirie restant conditionnés à l'enfouissement préalable des réseaux. L'aménagement de la sortie du lotissement de la Fontaine sera également étudié.

Les échanges portent également sur le suivi de la consommation de l'enveloppe voirie, la durée des travaux et l'intérêt de réaliser un diagnostic global de l'état des chaussées et de la signalisation à l'aide d'un véhicule spécialisé.

Enfin, il est rappelé l'importance de l'entretien des accotements afin de préserver la largeur des voies et le respect des limites cadastrales.

| LIEU                                     | ESTIMATION HT |
|------------------------------------------|---------------|
| Lopreden                                 | 34 000 €      |
| Pont Eon                                 | 83 000 €      |
| Kerbalanec                               | 40 000 €      |
| Carrefour Maner Ar Rest / Rte de Mespaul | 10 000 €      |
| Le Houlen                                | 18 000 €      |
| Messelou                                 | 7 000 €       |
| Radennec                                 | 7 000 €       |
| TOTAL                                    | 199 000€      |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le programme de travaux, autorise le lancement de la consultation des entreprises et donne pouvoir au Maire pour retenir la meilleure offre.

---

**DELIBERATION N°2026-09-07-36 : DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE (FIA)**

Le Conseil municipal procède à la désignation d'un représentant appelé à siéger à l'assemblée générale de Finistère Ingénierie Assistance en cas d'absence du Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne Monsieur Eric Tanguy en qualité de représentant suppléant.

---

**DELIBERATION N°2026-09-07-37 : MODIFICATIONS DES STATUTS COMLMUNAUTAIRES HLC**

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la révision des statuts de Haut-Léon Communauté, destinée à actualiser, simplifier et harmoniser leur rédaction afin de tenir compte de l'évolution des compétences exercées par l'intercommunalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la révision des statuts communautaires.

---

**ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal examine le projet de règlement intérieur, rendu obligatoire pour les communes de plus de 1 000 habitants. Ce document précise notamment les modalités d'organisation du débat d'orientations budgétaires, les règles relatives aux questions orales ainsi que les conditions de consultation des projets de contrats et de marchés.

Il est rappelé que la mise à disposition d'un local pour le groupe minoritaire n'est pas une obligation pour les communes de moins de 3 500 habitants. En conséquence, le règlement intérieur du Conseil municipal devra être revu afin d'intégrer cette disposition. L'examen de ce point est reporté à la séance de septembre.

---

**DELIBERATION N°2026-09-07-38 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC AU LIEU-DIT KERANTIOU**

Le Conseil municipal examine le projet de désaffectation et de déclassement d'une emprise d'environ 80 m<sup>2</sup> située au lieu-dit Kerantiau (parcelle C n°1676), préalable à sa cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal constate la désaffectation de l'emprise, prononce son déclassement du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé communal et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **DELIBERATION N°2026-09-07-39 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Conseil municipal est informé des modalités de perception de la redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs réglementaires maximaux pour 2026, de prévoir leur revalorisation annuelle, d'inscrire les recettes correspondantes au budget et d'engager le recouvrement des redevances, avec une demande de rétroactivité sur les cinq dernières années.

---

#### **DELIBERATION N°2026-09-07-40 : DENOMINATION DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE TACH GLAZ »**

Afin de faciliter l'identification du nouveau lotissement situé au lieu-dit Tach Glaz, le Conseil municipal est invité à lui attribuer une dénomination officielle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de nommer ce lotissement « Les Hauts de Tach Glaz » et autorise le Maire à effectuer les formalités nécessaires auprès des services concernés.

---

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Information sur le marché public pour l'achat d'un tracteur et d'une épareuse

Monsieur le Maire informe les élus qu'il va falloir mettre en place un marché à procédure adaptée. La nécessité de retenir un même prestataire pour le tracteur et l'épareuse est soulignée, en raison du châssis spécifique permettant un montage rapide de l'équipement. La possibilité de louer le tracteur tout en achetant uniquement l'épareuse est également évoquée. Concernant les marchés publics, Haut-Léon Communauté (HLC) accompagnera la commune dans la rédaction du cahier des charges, qui sera examiné en commission.

- Audit financier

La commune souhaite faire un audit financier afin d'étudier la situation financière et évaluer le plus précisément possible les investissements réalisables. De ce fait Monsieur le Maire préconise toutefois de mieux structurer la programmation des investissements au travers d'un plan pluriannuel d'investissement (PPI). Deux entreprises ont été consultées (RCF-Groupe Espelia et Idémios), le choix retenu s'est porté sur le cabinet Idémios, de part sa proposition plus adaptée aux besoins de la commune.

- Recrutement ATSEM et BPJEPS

Dans le cadre de la vacance de poste, une annonce pour le recrutement d'une ATSEM a été réalisé en mai 2026. Les sessions de recrutement ont eu lieu avec la commission fin juin et début juillet. Une candidate a été retenue et la commune participe actuellement à des échanges afin d'avoir dans ses effectifs la personne pour la rentrée scolaire. Concernant le BPJEPS, un candidat a été retenu après la procédure de sélection.

- Illuminations de Noël

Monsieur le Maire présente les différentes options entre location et achat des illuminations. Au regard des coûts de stockage et d'entretien, la location est privilégiée. Une proposition de location sur trois ans minimum est retenue, avec une réévaluation prévue à l'issue de cette période.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Mardi 15 Septembre 2026 à 20H.

Fin de la séance à 21h54.

**DELIBERATION N°2026-09-07-34 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026**

**DELIBERATION N°2026-09-07-35 : PROGRAMME VOIRIE 2026**

**DELIBERATION N°2026-09-07-36 : DESIGNATION DU REPRESENTATION DE LA COMMUNE A FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE (FIA)**

**DELIBERATION N°2026-09-07-37 : MODIFICATIONS DES STATUTS COMLMUNAUTAIRES HLC**

**DELIBERATION N°2026-09-07-38 : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC AU LIEU-DIT KERANTIOU**

**DELIBERATION N°2026-09-07-39 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**DELIBERATION N°2026-09-07-40 : DENOMINATION DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DE TACH GLAZ »**

Le Maire,  
Maël SAILLOUR

Le 10 Juillet 2026

